M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-09-4.1, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 5 avril 2011.

Ce règlement a pour but d'apporter plusieurs ajustements et corrections au Schéma d'Aménagement, suite à son entrée en vigueur.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE QUATORZIÈME (14e) JOUR DU MOIS D'AVRIL, L'AN DEUX MILLE ONZE (2011).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier